



## **Conseil Municipal : Séance du 07 octobre 2024**

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs AGON, ARNOULD, DUCOUDRAY, FLAMBEAUX, L'HUILLIER, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN et VALSESIA

**Absents excusés** : Mme CANON procuration à M. CANOT.  
Mesdames PELTIER et VILLEDIEU et Monsieur NENIN pas de procuration.

**Secrétaire** : M. Hervé VALSESIA

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 10.07.2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Demande de subventions :**

Ne donne pas suite à la demande de subvention de l'AFM (association française contre les myopathies) Téléthon.

### **Approbation des comptes rendus de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :**

Approuve le compte rendu de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

### **Nouvelle dépenses d'investissement sur Budget primitif 2025 :**

Autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses nouvelles d'investissement sur le BP communal de Sécheval de l'exercice 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2024.

### **Décisions modificatives :**

Vote deux décisions modificatives afin de passer les écritures comptables d'amortissement et de vente d'une parcelle de terrain par le Département des Ardennes.

### **Avenant à la convention des Tarifs cantine-garderie :**

Valide le changement de tarif **d'API** restauration concernant le prix du repas adulte qui passe de 4 € 21 à 4 € 61.

### **Dissolution du CCAS :**

Décide de différer la décision de dissolution du CCAS (Centre communal d'Action sociale) dans l'attente d'informations complémentaires de la Trésorerie.

### **Convention pour la télétransmission des actes :**

Décide de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture, de choisir le dispositif X@ctes et de conclure une convention via la plateforme SPL-X Demat ; à cet effet il sera demandé un certificat de signature électronique pour 3 ans.

### **Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activités 2023 d'Ardenne Métropole et l'informe :**

- D'une régularisation d'Enedis d'environ 272 € sur un point d'éclairage public non comptabilisé.
- Du besoin d'acquérir des étagères pour le stockage des archives.
- De l'attente de devis pour le renouvellement du défibrillateur de la Mairie.
- De la fin des travaux sur la toiture de la Mairie.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.